

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN**

COMPTE RENDU SEANCE DU 29 MAI 2017

L'an deux mille sept, le 29 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Guy DUPIOL.

PRESENTS : MM. DUPIOL, Maire, HARRIBEY, BEZIADE, BROUSTET, DULUC, MOLIA, VIGNEAU,
MMES DURROS, DUPIOL, ROUSSELET, GALISSAIRES, DOZ, ARDOUIN,
PUJO, PANCALDI,

ABSENTS : Mr LEGLISE procuration à Mme DURROS
Mr DAUDON procuration à Mr BROUSTET
Mme DUPART, Mr LARRUE

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Pour 15 + 2

Mr LARRUE est nommé secrétaire de séance

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

- Approuvé à l'unanimité

OBJET : DEVOLUTION DU MARCHE DE REFECTION DES TROTTOIRS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget de la commune, il a été décidé d'inscrire au programme d'investissement 2017 :

- La réfection des trottoirs de l'avenue thiers, de l'avenue du 08 Mai, du lotissement les sorbiers 1, du lotissement la forêt

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la réunion du 22 Mai 2017 la Commission des marchés publics a donné un avis très favorable à la proposition suivante :

- Société EIFFAGE pour un montant H.T. de 154 612 € 25 soit 185 534 € 70 TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :

- d'attribuer le marché à :
 - la société EIFFAGE pour un montant H.T de 154 612 € 25 soit 185 534 € 70 TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants éventuels à ce contrat

Mme Patricia DUPART est présente et prend part au vote

OBJET : DEVOLUTION DU MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget de la commune, il a été décidé d'inscrire au programme d'investissement 2017 :

- La construction d'une passerelle

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la réunion du 22 Mai 2017 la Commission des marchés publics a donné un avis très favorable à la proposition suivante :

- Société GERMAIN BOIS ET METAL pour un montant H.T. de 56 420 € soit 67 704 € TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :

- d'attribuer le marché à :
 - la société GERMAIN BOIS ET METAL pour un montant H.T de 56 420 € soit 67 704 € TTC
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants éventuels à ce contrat

OBJET : DEVOLUTION DU MARCHE D'AMENAGEMENT DES JARDINS DE LA HURE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget de la commune, il a été décidé d'inscrire au programme d'investissement 2017 :

- L'Aménagement des jardins de la Hure

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que lors de la réunion du 22 Mai 2017 la Commission des marchés publics a donné un avis très favorable à la proposition suivante :

- Entreprise LEROUX pour un montant H.T. de 57 278 € 72 soit 69 447 € 26 TTC

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE :

- d'attribuer le marché à :
 - l'Entreprise LEROUX pour un montant H.T de 57 278 5 € 72 soit 69 447 € 26 TTC
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants éventuels à ce contrat

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE ADOUR GARONNE POUR L'AMENAGEMENT DES JARDINS DE LA HURE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget de la commune, il a été décidé d'inscrire au programme d'investissement 2017 :

- L'Aménagement des jardins de la Hure

Monsieur le Maire précise que la parcelle, objet du présent projet d'aménagement, est dans le périmètre NATURA 2000 et a été identifiée zone humide lors d'un inventaire en 2016.

Monsieur le Maire souligne que du fait de ce classement en zone NATURA 2000 l'Agence Adour Garonne peut nous apporter une subvention pour l'aménagement de cet espace ainsi que pour l'entretien, sous réserve de la mise en place d'un plan de gestion.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne pour l'aménagement et l'entretien de la parcelle située en zone Natura 2000
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux d'aménagement	57 278 € 72 € H.T. soit 69 447 € 26 TTC
Financés par	
Agence Adour Garonne (40 %)	22 911 € 48
Département de la Gironde (40%)	22 911 € 48
Autofinancement	23 624 € 30

OBJET : DOSSIER DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE POUR L'AMENAGEMENT DES JARDINS DE LA HURE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget de la commune, il a été décidé d'inscrire au programme d'investissement 2017 :

- L'Aménagement des jardins de la Hure

Monsieur le Maire précise que la parcelle, objet du présent projet d'aménagement, est dans le périmètre NATURA 2000 et a été identifiée zone humide lors d'un inventaire en 2016.

Monsieur le Maire souligne que du fait de ce classement en zone NATURA 2000 le Département de la Gironde peut nous apporter une subvention pour l'aménagement de cet espace ainsi que pour l'entretien, sous réserve du classement de cette parcelle en ENS Communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Département de la Gironde pour l'aménagement et l'entretien de la parcelle située en zone Natura 2000

- De demander le classement de cette parcelle en Espace Naturel Sensible Communal
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant des travaux d'aménagement 57 278 € 72 € H.T. soit 69 447 € 26 TTC

Financés par

Agence Adour Garonne (40 %)	22 911 € 48
Département de la Gironde (40%)	22 911 € 48
Autofinancement	23 624 € 30

OBJET : SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES POUR L'INFORMATISATION DE L'ESPACE MULTIMEDIA DE LA MEDIATHEQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 09 Décembre 2016, il a été décidé d'autoriser Monsieur le Maire à constituer le dossier de subvention auprès de la DRAC pour l'informatisation de l'espace multimédia de la médiathèque.

Monsieur le Maire souligne aux membres du Conseil municipal que lors du vote du budget de la commune, il a été décidé d'inscrire au programme d'investissement 2017 :

- L'Informatisation de l'espace multimédia de la médiathèque municipale

Monsieur le Maire précise que les Services de la DRAC peuvent nous apporter une subvention à hauteur de 45 % du montant Hors Taxes de ce projet qui s'élève à 20 916 € 60 H.T. soit 25 099 € 92 TTC.

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- De procéder à l'informatisation de l'espace multimédia de la médiathèque municipale pour un montant de 20 916 € 60 HT soit 25 099 € 92 TTC
- D'approuver le plan de financement suivant :

Montant du projet 20 916 € 60 H.T. soit 25 099 € 92 TTC

Financés par

- DRAC (45%)	9 412 € 47
- Autofinancement	15 687 € 45

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier de subvention auprès de la DRAC

OBJET : SUBVENTION DE L'ETAT POUR LA MISE EN PLACE DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2017

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Ministère de la Culture apporte une aide aux médiathèques pour la mise en place d'un contrat territoire lecture.

Monsieur le Maire précise la commune a fait acte de candidature pour développer notamment l'action éducative, artistique et culturelle en direction des jeunes et ce en partenariat avec la commune de BAZAS.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

- De mettre en place un contrat territoire de lecture en partenariat avec la commune de Bazas
- D'approuver le budget prévisionnel et le plan de financement pour l'année 2017 suivant :

DEPENSES

Contrat Territoire lecture :	15 300 €
Action éducative en direction des jeunes :	27 000 €

RECETTES

ETAT (Ministère de la Culture) :	9 000 €
Autofinancement :	33 300 €

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de l'Etat pour un montant de 9 000 €

OBJET : CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LES COMMUNES ADHERENTES AU RESEAU PARTENAIRE « BIBLIO.GIRONDE »

Monsieur le Maire informe les élus que depuis de très nombreuses années, la commune de Saint-Symphorien est partenaire de la Bibliothèque Départemental de prêt.

Monsieur le Maire précise que le Département de la Gironde a adopté un nouveau schéma girondin de développement des bibliothèques et des coopérations numériques (2017-2023) qui conforte la politique du Département en faveur de la lecture publique.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le Département de la Gironde et la commune de Saint-Symphorien pour l'adhésion au réseau partenaire « biblio.gironde »

INFORMATIONS DIVERSES

1°) TRAVAUX EGLISE

L'Institut mandaté par le Préfet pour réaliser les fouilles archéologiques préventives préalables aux travaux de réhabilitation des façades de l'église a terminé les sondages.

Les techniciens n'ont rien trouvé de nature à compromettre la réalisation des travaux par la Société ATH.

2°) TRAVAUX DE VOIRIE

Une entreprise est intervenue pour procéder aux travaux de peinture de la voirie à savoir :

- Passage piétons
- Stop

3°) SERVICE DE L'EAU

Le service municipal d'eau et d'assainissement procède actuellement aux opérations de maintenance préventives de notre réseau d'eau à savoir :

- nettoyages des bâches des surpresseurs permettant l'alimentation des maisons d'habitation situées dans les quartiers de la commune.
- Hydrocurage des puits d'assainissement collectifs

Le nettoyage de la bache de Lamougnin est prévu le Mardi 13 Juin 2017. Un courrier a été adressé à tous les habitants de la commune desservis par le forage de Lamougnin , ainsi qu' à la mairie du Tuzan.

4°) POLICE MUNICIPALE

Par arrêté en date du 18 Mai 2017, Monsieur le Préfet de la Gironde a nommé Mr REDONDO comme régisseur de la Police Municipale pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation et le produit des consignations prévues par le Code de la Route.

Mr REDONDO et Mr GARDERE ont pris l'attache de la Police Municipale de Bazas pour convenir d'un rendez vous afin de voir le fonctionnement des PV électroniques.

5°) SICTOM

Le syndicat en charge de la gestion des ordures ménagères a prévu une dotation en sacs poubelles de chaque foyer de la commune.

Une large information en sera faite auprès des habitants de la commune afin qu'un représentant de chaque foyer vienne au secrétariat de la Mairie récupérer leurs sacs.

Foyer de 1 et 2 personnes : 3 rouleaux de 20 sacs de 50 litres
Foyer de 3 et 4 personnes : 3 rouleaux de 20 sacs de 100 litres

6°) ELECTION

La commune recevra une dotation de 456 € 12 des services de l'Etat pour les dépenses relatives aux panneaux d'affichage et isolements occasionnés par l'élection présidentielle.

La commune percevra également une subvention appelée « frais d'assemblées électorales ».